



**Demande d'obtention d'un certificat d'autorisation
auprès du Ministère de l'Environnement**

AVIS DE PROJET

Développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré

Kingsey Falls

Décembre 2005

Table des matières

1. <i>Initiateur du projet</i>	2
2. <i>Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)</i>	2
3. <i>Titre du projet</i>	3
4. <i>Objectifs et justification du projet</i>	3
5. <i>Localisation du projet</i>	3
6. <i>Propriété des terrains</i>	4
7. <i>Description du projet et de ses variantes</i>	4
8. <i>Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet</i>	5
9. <i>Principaux impacts appréhendés</i>	6
10. <i>Calendrier de réalisation du projet</i>	6
11. <i>Phases ultérieures et projets connexes</i>	7
12. <i>Modalités de consultation du public</i>	7
13. <i>Remarques</i>	7

Annexes

- A Communiqué de presse
- B Localisation de la Seigneurie de Beaupré et du terrain proposé

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception :
	Numéro de dossier :

1. Initiateur du projet

Nom :	Co-entreprise à être constituée sous une forme à déterminer et réunissant Boralex inc. et Société en Commandite Gaz Métro, par son associé commandité Gaz Métro Inc.
Adresse :	36, rue Lajeunesse ----- Kingsey Falls ----- JOA 1B0
Téléphone :	(819) 363-5860
Télécopieur :	(819) 363-5866
Courriel :	karine_martel@cascades.com
Responsable du projet :	Karine Martel

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	À déterminer
Adresse :	----- -----
Téléphone :	()
Télécopieur :	()
Courriel :	
Responsable du projet :	

3. Titre du projet

Développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Le contexte actuel de mise en application du protocole de Kyoto implique que plusieurs pays auront à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre au cours des prochaines années. De plus, la volonté actuelle en matière de développement énergétique au Québec est définitivement tournée vers les sources d'énergie renouvelable, notamment l'énergie éolienne. Dans ce contexte, Hydro-Québec a lancé en date du 31 octobre 2005 l'appel d'offre A/O 2005-03 pour l'achat de 2000 MW d'énergie éolienne produite à partir de parcs éoliens situés au Québec.

Boralex et Gaz Métro se sont récemment associés pour le développement d'un projet éolien sur les terrains de la Seigneurie de Beaupré (voir annexe 1). Ce projet pourrait être présenté dans le cadre de l'appel d'offres mentionné ci haut ou encore faire l'objet d'une offre commerciale négociée de gré à gré avec un acheteur d'électricité. Le projet aura une puissance installée variant entre 200 et 400 MW, qui sera précisée dans l'étude d'impact, à la lumière des résultats des mesures de vents en cours.

Ce site présente plusieurs avantages pour le développement d'un parc éolien. Le territoire disponible est vaste et plusieurs portions sont situées à haute altitude et présentent des vitesses de vent très intéressantes pour la production d'énergie éolienne. Ce projet répond parfaitement à la volonté actuelle provenant des citoyens et des gouvernements pour le développement de projets énergétiques limitant au maximum les impacts sur l'environnement. En effet, il s'agit de terres privées exploitées pour leurs ressources forestières, donc plusieurs chemins serpentent déjà le territoire, limitant les besoins d'en établir de nouveaux. De plus, le territoire visé est éloigné des secteurs habités et des routes principales, limitant l'impact visuel. Enfin, des lignes électriques sont situées à proximité du site. Il s'agit donc d'un site exceptionnel pour le développement éolien.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le projet est situé sur les terrains forestiers de la Seigneurie de Beaupré, situés dans les régions de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix, sur le territoire non-organisé du Lac Jacques Cartier. Les cartes à l'annexe 2 présentent la localisation de la Seigneurie de Beaupré et la zone visée pour le projet.

6. *Propriété des terrains*

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le Séminaire de Québec est propriétaire des terrains visés. Une entente de partenariat est intervenue entre le propriétaire des terrains et les promoteurs du projet. Tel que mentionné plus haut, un communiqué de presse datée du 11 octobre 2005 est présenté à l'annexe 1 à ce sujet et la localisation du terrain visé est présenté à l'annexe 2.

7. *Description du projet et de ses variantes*

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Selon l'appel d'offre A/O 2005-03 d'Hydro-Québec, la mise en service des parcs éoliens retenus s'échelonne de 2009 à 2013, selon des phases de 300 à 450 MW par an pour un total de 2000 nouveaux MW en 2013. Toutefois, si le projet fait l'objet d'une offre commerciale négociée de gré à gré avec un acheteur d'électricité, la mise en service des éoliennes devrait se réaliser entre 2007 et 2010.

La technologie des éoliennes évoluant très rapidement, nous ne pouvons pas prédire actuellement le modèle d'éolienne le plus efficace et avantageux qui sera disponible sur le marché lors de la construction du projet de la Seigneurie de Beaupré. Il va sans dire que nous désirons utiliser la meilleure technologie qui sera disponible à ce moment, en regard des aspects d'économie, de rendement et d'impacts environnementaux et sociaux.

Il convient de mentionner que l'évolution de la technologie des éoliennes permet des améliorations au niveau des impacts sur l'environnement. D'abord, l'évolution de la technologie permet des éoliennes plus puissantes, limitant ainsi le nombre d'éoliennes qui doivent être installées pour la même puissance. Ensuite, une éolienne plus haute et dont les pales ont plus d'envergure aura une vitesse de rotation plus lente, donc l'impact visuel est moindre et le niveau de bruit émis est moindre. Ces impacts seront discutés plus en détail dans l'étude d'impact.

Ensuite, puisque l'appel d'offre en question inclut une proportion importante d'investissements locaux, nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les constructeurs d'éoliennes qui seront retenus lors de cet appel d'offre et qui offriront des services locaux, nous ne pouvons donc pas déterminer actuellement le modèle précis d'éoliennes qui pourra être mis en place.

Nous pouvons donc prévoir que les éoliennes à installer auront les caractéristiques suivantes :

- Puissance de 1,5 à 3,0 MW
- Hauteur des mâts de 65 à 100 mètres
- Diamètre des pales de 72 à 100 mètres

Nous prévoyons que le projet aura une puissance installée allant de 200 à 400 MW. Nous pouvons de même prévoir que le nombre d'éoliennes à installer variera entre 65 et 267, dépendant des variables sélectionnées. Ces éoliennes pourraient être réparties sur plusieurs sites distincts dans la zone visée pour le projet ou encore sur un seul site. Les mesures de vent en cours, ainsi que les analyses techniques et environnementales à venir permettront de déterminer avec précision la puissance totale à installer ainsi que la localisation des éoliennes. Les différentes variantes du projet et la variante retenue seront présentées et discutées dans l'étude d'impact environnemental.

La phase d'aménagement du projet comprendra principalement la mise en place des routes requises. Tel que mentionné précédemment, peu de nouvelles routes devront être aménagées sur le site.

La phase de construction comprendra d'abord la mise en place des fondations de béton servant à ancrer les mâts des éoliennes au sol. Nous devons pour ce faire procéder à l'excavation des sols aux sites d'implantation de chacune des éoliennes. Nous procéderons ensuite à l'installation des éoliennes et du système de raccordement. Certaines zones devront être déboisées afin de permettre le montage des éoliennes. L'étendue de ces zones sera déterminée en fonction de la technologie choisie, notamment en fonction du diamètre des pales installées. Les raccordements des éoliennes au poste de transfert seront aériens ou souterrains. Enfin, un poste de transformation pour le raccordement au réseau d'Hydro-Québec devra être installé.

Durant la phase d'exploitation, les éoliennes devront être visitées périodiquement pour l'entretien et les suivis à effectuer.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

Le site visé est une section de la Seigneurie de Beaupré constituée de terres forestières d'environ 100 km², utilisées pour l'exploitation forestière, la chasse et la pêche. Le terrain est sillonné de routes utilisées pour l'exploitation forestière et pour l'accès aux camps de chasse et de pêche présents sur le site. La Seigneurie de Beaupré, qui occupe une superficie totale de 1600 km², abrite 196 clubs privés de chasse et de pêche qui ont des ententes d'utilisation du territoire avec le Séminaire de Québec.

Il n'y a aucune résidence privée sur le territoire de la Seigneurie. De même, la route 138 est située à plus de 12 kilomètres du site visé pour l'installation des éoliennes.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Les usages actuels du site sont l'exploitation forestière, la chasse et la pêche. L'installation d'éoliennes n'entre pas en conflit avec ces usages. Il convient de rappeler que les terres visées sont la propriété exclusive du Séminaire de Québec, et que tous les usages fait des ressources dans ce secteur sont régis par le propriétaire. De plus, celui-ci est partenaire du projet de développement éolien et toutes les décisions concernant ledit projet seront prises en tenant compte des usages que le Séminaire entend faire de ses terres. Le développement du projet se fera donc en accord avec les autres usagers du milieu.

En ce qui concerne les préoccupations de la population, l'impact visuel ou sonore est souvent un enjeu important dans les projets éoliens. Néanmoins, dans le cas présent, il ne s'agira pas d'un enjeu puisque, tel que mentionné précédemment, le projet est localisé à bonne distance des routes principales et des habitations, et la topographie du site feront que les éoliennes auront un impact visuel très faible puisqu'elles ne seront pratiquement pas visibles à partir des villes et des villages les plus proches, ou même à partir de la route 138.

En ce qui concerne le milieu naturel, selon les connaissances actuelles, nous n'appréhendons pas d'impact majeur du projet sur celui-ci. L'installation d'éoliennes s'est révélée dans d'autres projets comme étant compatible avec la faune et la flore du milieu naturel. Cependant, l'étude d'impact environnemental du projet permettra de caractériser en détail les milieux naturels concernés et d'identifier les espèces ou les secteurs sensibles, ainsi que d'évaluer les impacts potentiels du projet sur ceux-ci. Notamment, un inventaire des oiseaux en migration sera fait et nous permettra d'avoir plus d'information sur la portée de l'impact potentiel du parc éolien sur l'avifaune utilisant ce secteur.

En ce qui concerne l'impact potentiel sur la qualité des eaux, des méthodes de travail limitant l'excavation des sols et le déboisement, ainsi que des pratiques limitant le ruissellement de surface ou l'érosion des sols seront appliquées à toutes les étapes du projet afin d'amoindrir au maximum les impacts potentiels sur cette ressource. Les mêmes méthodes permettront aussi de limiter l'impact possible du projet sur la faune et la flore par la destruction d'habitats potentiels.

Enfin, en ce qui concerne la qualité de l'atmosphère et les GES, le projet de parc éolien pourrait avoir un effet bénéfique s'il déplace des achats d'énergie plus nocives pour l'atmosphère ou qui émettent plus de GES. Cette question sera traitée dans l'étude d'impact.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Dépôt de l'avis de projet	6 décembre 2005
Dépôt de l'étude d'impact	30 juin 2006
Obtention des autorisations environnementales	Printemps 2007

Début des travaux de construction
Mise en service

Entre 2007 et 2012
Entre 2007 et 2013

Il convient de mentionner que nous désirons obtenir les autorisations environnementales pour la réalisation du projet avant le printemps 2007, soit avant le dépôt des soumissions pour l'appel d'offre A/O 2005-03 d'Hydro-Québec, qui est prévu pour le 7 avril 2007. Concernant le début de la construction et la mise en service, les dates varient dépendant du contrat d'achat d'électricité qui sera attaché au projet : Si nous sommes retenus dans l'appel d'offre A/O 2005-03 d'Hydro-Québec, la mise en service est prévue entre 2009 et 2013 et pourrait s'échelonner sur différentes phases, alors que s'il s'agit d'une offre commerciale négociée de gré à gré avec un acheteur d'électricité, la mise en service pourrait se faire dès 2007 ou aller jusqu'à 2010.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Ce projet s'inscrit dans le développement du potentiel éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré. Des phases ultérieures sont donc envisageables et seront précisées une fois les données de vent compilées et analysées.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.


Des réunions d'information seront organisées avec les citoyens et les dirigeants locaux afin de leur présenter le projet et de répondre à leurs questions. Ces rencontres se tiendront au cours du processus d'étude d'impact et les recommandations et/ou inquiétudes formulées lors de ces rencontres seront prises en compte dans l'élaboration du projet et seront intégrées dans l'analyse des impacts du projet.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 06/12/05 par



ANNEXE 1

COMMUNIQUE DE PRESSE



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

COMMUNIQUÉ

Énergie éolienne : Entente de partenariat entre Boralex, Gaz Métro et le Séminaire de Québec

Montréal (Québec), le mardi 11 octobre 2005 – Boralex inc. (TSX: BLX.A), Gaz Métro (TSX: GZM.UN) et le Séminaire de Québec ont le plaisir d'annoncer la signature d'une entente de développement exclusive afin d'évaluer, de développer et d'exploiter, le cas échéant, le potentiel éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré située dans les régions de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix, propriété du Séminaire de Québec. Le territoire à l'étude se trouve dans l'arrière-pays, à proximité des lignes de transport d'électricité, éloigné des zones habitées et actuellement utilisé pour l'exploitation forestière.

Boralex et Gaz Métro procèdent présentement à l'installation des mâts de lecture de vent sur le territoire de la Seigneurie. Cette opération permettra d'effectuer la cueillette de données et ainsi d'établir le potentiel éolien du territoire. Rappelons que Boralex est déjà très active dans le secteur éolien en France, où elle exploite depuis 2002, trois parcs d'éoliennes et prévoit la mise en service commercial de trois autres d'ici la fin de l'année. Boralex deviendra ainsi le plus important producteur indépendant d'énergie éolienne en France.

« Nous sommes heureux de nous associer avec Gaz Métro et le Séminaire de Québec afin de mettre à profit, **au Québec**, notre expertise dans le secteur de l'éolien », a déclaré Bernard Lemaire, Président du conseil et chef de la direction de Boralex. Quant à Robert Tessier, Président et chef de la direction de Gaz Métro, il a tenu à souligner que: « Gaz Métro voit dans ce projet une occasion de diversifier ses activités au Québec dans le secteur des énergies renouvelables. De s'associer à une firme réputée en ce domaine et de bénéficier d'un site qui paraît d'une qualité exceptionnelle rend ce projet des plus prometteur. »

De plus, les parties entendent participer à l'appel d'offres auquel Hydro-Québec Distribution devrait procéder prochainement, pour une capacité éolienne totale installée de 2000 MW – tel qu'annoncé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 10 août 2005.

Acquise par Monseigneur de Laval et léguée au Séminaire, la Seigneurie est la plus grande propriété forestière privée d'un seul tenant au Canada. D'une superficie de près de 1600 km², ce vaste territoire s'étend de la route 175, dans la région de Stoneham, jusqu'à la rivière du Gouffre à Saint-Urbain.

« Nous sommes fiers de pouvoir nous associer à ce magnifique projet de production "d'énergie verte". L'exploitation de la ressource éolienne pourrait s'ajouter harmonieusement à celle de la forêt et des clubs de chasse et pêche », affirme monsieur l'abbé Jacques Roberge, procureur du Séminaire de Québec.

BORALEX EN BREF

Boralex concentre ses activités dans quatre types de production - énergie hydroélectrique, énergie thermique ou de cogénération à base de gaz naturel ou de résidus de bois, énergie éolienne - pour lesquels la Société a développé une expertise reconnue et axée sur l'énergie renouvelable. Elle emploie plus de 250 personnes et possède dix-sept centrales au Québec, aux États-Unis et en France, regroupant une capacité totale installée de plus de 300 MW. La Société exploite également un centre de collecte et de tri de bois urbain situé à Montréal. De plus, Boralex détient 23 % des parts de Fonds de revenu Boralex énergie qui regroupe dix centrales d'une capacité installée de près de 190 MW, au Québec et aux États-Unis. La gestion de ces centrales est effectuée par Boralex. (www.boralex.com)

GAZ MÉTRO EN BREF

Avec plus de 2 milliards \$ d'actifs et plus de 1 500 employés au Québec, Gaz Métro est une grande entreprise énergétique québécoise et l'un des plus importants distributeurs de gaz naturel au Canada. Gaz Métro dessert quelque 157 000 clients au Québec avec un réseau de conduites souterraines de près de 10 000 km. Une filiale, Vermont Gas Systems, dessert environ 36 000 clients.

Gaz Métro détient par ailleurs des participations financières importantes dans deux entreprises de transport de gaz naturel (TQM et Portland Natural Gas Transmission System) et dans une entreprise spécialisée dans les réservoirs souterrains d'entreposage de gaz naturel (Intragaz). Gaz Métro vend également des biens et services, par l'entremise de diverses sociétés, dans les domaines de l'énergie (le groupe Gaz Métropolitain Plus) et de la fibre optique (Câble VDN), ainsi que du diagnostic et de la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées (Aqua Data et Aqua-Rehab).

- 30 -

Pour obtenir une carte de la Seigneurie de Beaupré, veuillez vous adresser à madame Mylène Masse ou à madame Julie Cusson.

Source Boralex :

Madame Mylène Masse
Directrice des communications
Tel.: 514-985-1353
Télec.: 514-985-1355
@: mylene_masse@cascades.com

Source Gaz Métro :

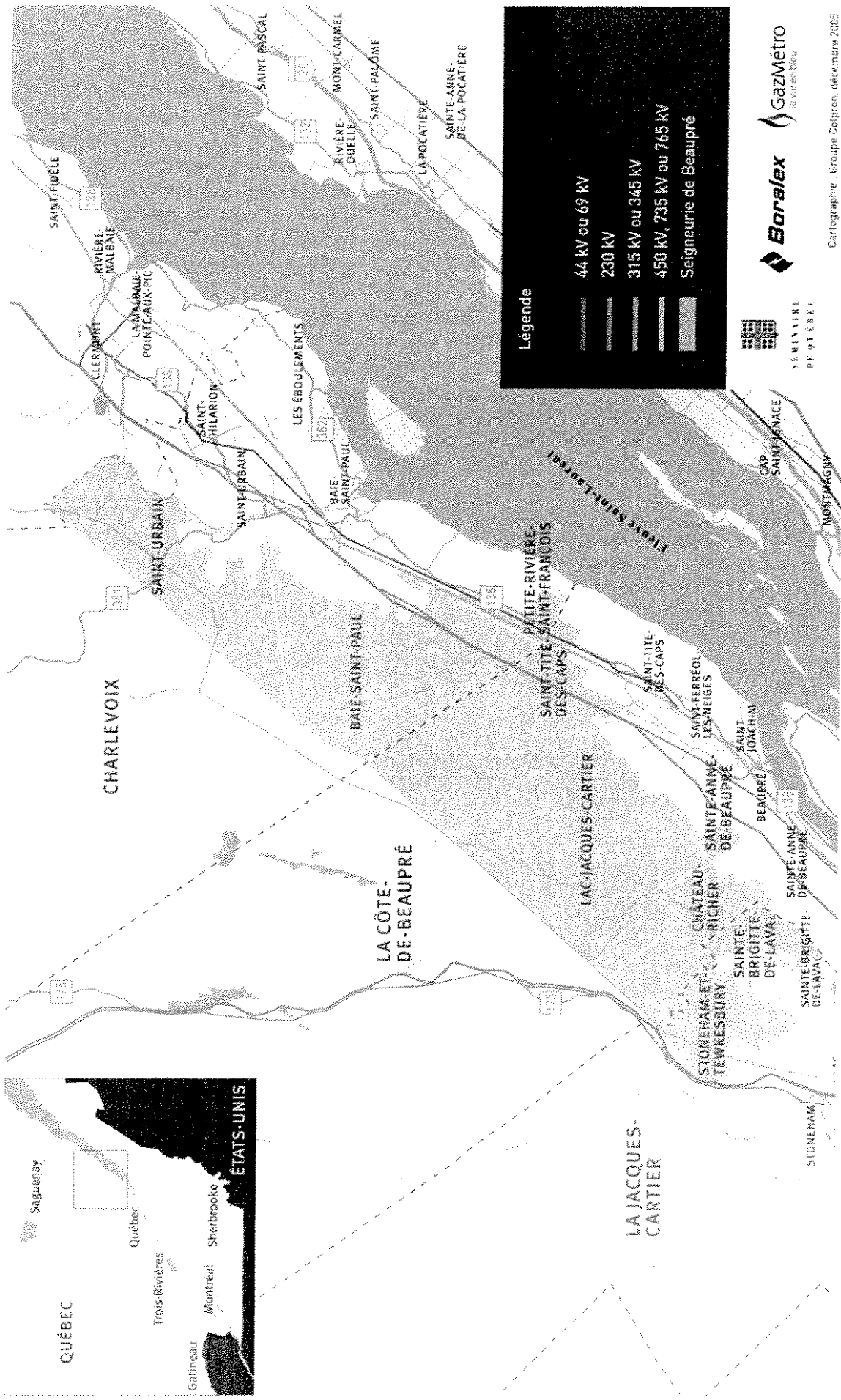
Madame Julie Cusson
Conseillère principale, Affaires
publiques et gouvernementales
Tel: 514-598-3744
Télec. 514-598-3198
@ : jcusson@gazmetro.com

Source Séminaire de Québec :

Monsieur l'abbé Jacques Roberge
Procureur du Séminaire
Tel. : 418-692-3981
Télec. : 418-692-4345
@ : jroberge@globetrotter.net

ANNEXE 2

LOCALISATION DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRE ET DU TERRAIN PROPOSE

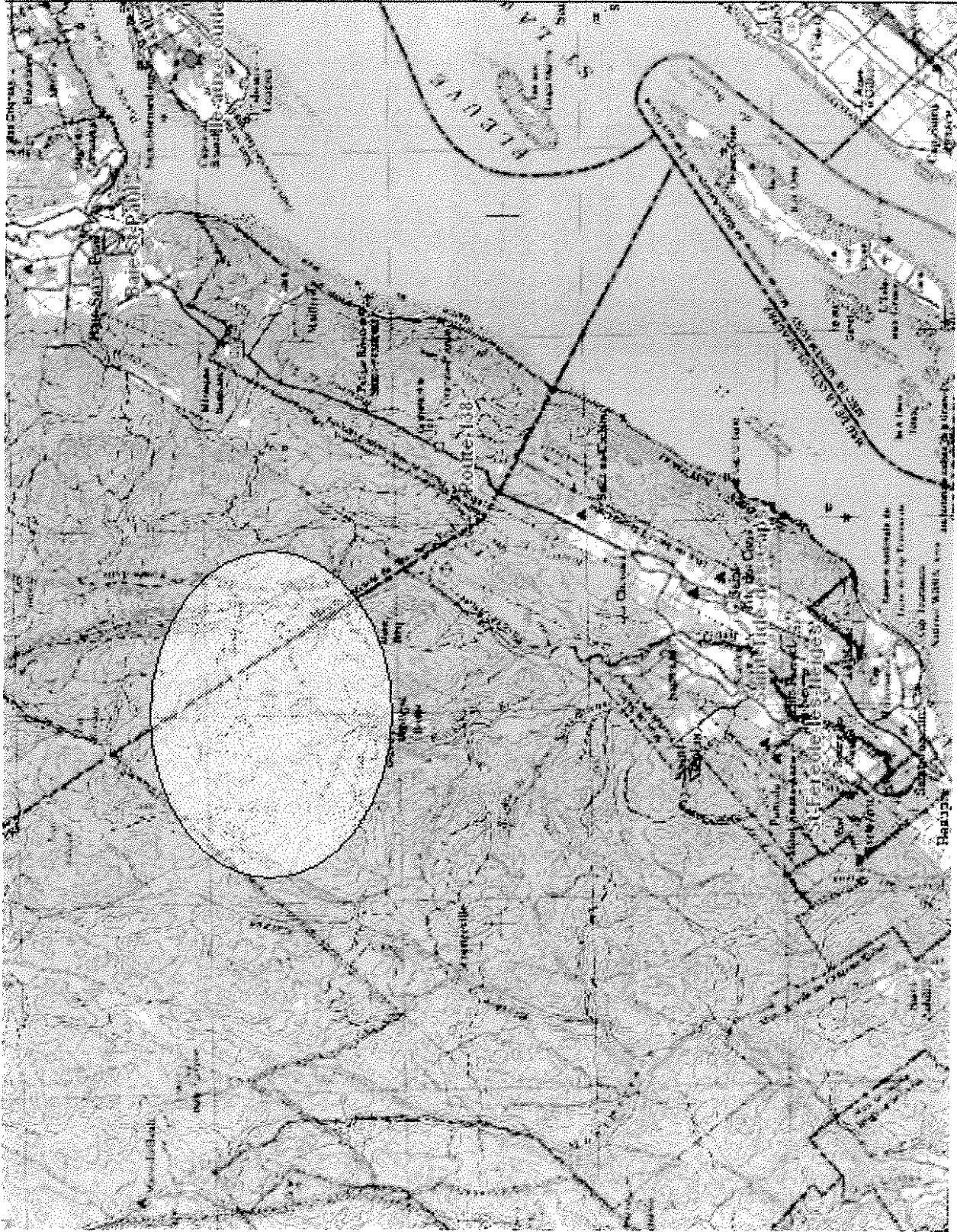


Légende

- 44 kV ou 69 kV
- 230 kV
- 315 kV ou 345 kV
- 450 kV, 735 kV ou 765 kV
- Seigneurie de Beauré

Cartographie : Groupe Colpron, décembre 2005

Localisation de la Seigneurie de Beauré



Localisation du terrain visé par le projet